

La part des personnes en emploi à 59 ans augmente entre les générations nées en 1942 et 1954, tandis que la part de celles absentes du marché du travail ou au chômage diminue. En moyenne, lorsqu'ils partent à la retraite, les assurés de la génération 1946 ont changé deux fois de situation vis-à-vis du marché du travail entre 50 et 67 ans (y compris le passage à la retraite). Passer directement de l'emploi à la retraite est la situation la plus courante : près de six nouveaux retraités sur dix étaient en emploi l'année précédant leur départ à la retraite. Toutefois, près de la moitié des personnes connaissent au moins une fois une période significative de chômage, de maladie, d'invalidité ou d'absence par rapport au marché du travail après 50 ans.

### De plus en plus de personnes en emploi à 59 ans

Au fil des générations, les personnes occupent de plus en plus souvent un emploi à 59 ans.

Les situations principales sur le marché du travail à 59 ans ont beaucoup évolué entre les générations nées en 1942 et 1954<sup>1</sup> (*encadré 1 et graphique 1*). Le taux de femmes absentes du marché du travail<sup>2</sup> diminue sensiblement (-7 points entre ces deux générations). De même, la fréquence du chômage baisse : 16 % des femmes et 17 % des hommes nés en 1942 ont connu une situation principale de chômage, contre 8 % de celles et ceux nés en 1954. La part des retraités a augmenté pour les générations 1946 et 1950, en raison notamment du dispositif de départ anticipé pour carrière longue (voir fiche 14), mais la restriction en 2009 des conditions d'accès à ce dispositif se traduit ensuite par une diminution de la part des retraités, de 6 points pour les femmes et 11 points pour les hommes, entre les générations 1950 et 1954.

La fin des dispositifs de préretraite publique s'applique aux générations 1946 et suivantes : si 13 %

des hommes de la génération 1942 étaient en préretraite à 59 ans, ils n'étaient plus que 3 % pour la génération 1946.

Ces diminutions des situations de non-emploi vont de pair avec l'augmentation significative de l'emploi : un peu moins de la moitié des femmes et des hommes de la génération 1942 étaient en emploi à 59 ans, contre plus des deux tiers pour la génération 1954.

### 58 % des retraités nés en 1946 étaient en emploi juste avant la retraite

Plus de la moitié des retraités de la génération 1946 étaient en emploi l'année précédant leur départ en retraite : 54 % des femmes et 61 % des hommes de cette génération, soit 58 % pour l'ensemble (*graphique 2*). Cette part a augmenté par rapport à la génération 1942<sup>3</sup>, qui bénéficiait encore des dispositifs publics de préretraite, notamment pour les hommes : 14 % des hommes et 8 % des femmes nés en 1942 contre respectivement 3 % et 2 % de ceux de la génération 1946 étaient en préretraite juste avant de liquider leurs droits à la retraite.

1. Les données présentées dans cette fiche sont issues de l'échantillon interrégimes de cotisants (EIC) millésimé au 31 décembre 2013. La génération 1954 est donc la dernière pour laquelle la situation à 59 ans est observable. Par ailleurs, l'âge de 59 ans correspond, avant la réforme des retraites de 2010, à l'âge atteint juste avant l'âge légal d'ouverture des droits, ce qui offre un panorama de la situation avant retraite plus complet.

2. Dans cette fiche, les personnes déjà retraitées à 50 ans ainsi que celles totalement absentes de l'emploi ou de tout dispositif public à partir de 50 ans sont exclues du champ de l'analyse (*encadré 1*).

3. Cette proportion ne peut être observée que pour des générations qui sont déjà entièrement parties à la retraite, et ne peut donc pas être calculée pour des générations plus récentes.

## Encadré 1 L'analyse des trajectoires de fin de carrière : champ et définition

### Le champ ne comprend pas les personnes sorties précocement du marché du travail et des dispositifs publics

Après 50 ans, une partie des affiliés aux divers régimes de retraite français ne sont plus en emploi, ni présents dans aucun des dispositifs sociaux validant des trimestres pour la retraite (chômage, maladie, invalidité, préretraite, etc.). Il peut s'agir notamment de personnes qui ne résident plus en France (et dont la fin de carrière se déroule donc dans un autre pays), mais aussi d'assurés qui se sont retirés très précocement du marché du travail (certaines personnes sont retraitées dès 50 ans) ou qui n'y ont jamais participé (parents au foyer, personnes handicapées, etc.). Pour l'ensemble de ces assurés, la notion de trajectoire de fin de carrière a peu de sens ; ils ne sont donc pas inclus dans le champ de l'analyse menée dans cette fiche.

Parmi les affiliés aux régimes de retraite français nés en 1946, les personnes absentes de l'emploi et de tous dispositifs sociaux ou retraitées dès 50 ans représentent 23 % des femmes et 15 % des hommes. Parmi les premières, la proportion décroît progressivement au fil des générations (26 % pour la génération 1942, 23 % pour la génération 1946, 20 % pour la génération 1950 et 18 % pour la génération 1954), en raison de la participation accrue des femmes au marché du travail. Pour les hommes, la proportion décroît principalement entre les générations 1942 et 1946 (21 % des hommes nés en 1942 contre 15 % de ceux nés en 1946), en raison notamment du baby-boom, qui se traduit par une nette diminution de la part des personnes nées à l'étranger parmi les assurés.

### La définition des situations principales annuelles

Pour l'analyse des trajectoires individuelles en fin de carrière, une situation principale annuelle vis-à-vis du marché du travail a été définie, pour chaque personne, de l'année des 50 ans à l'année 2013 (dernière année disponible de l'EIC 2013). Ces situations sont déterminées à partir des validations de trimestres aux régimes de retraite.

L'année de départ à la retraite retenue correspond à l'année de liquidation dans le régime où la personne a été affiliée le plus longtemps<sup>1</sup>. Si la personne n'a pas liquidé ses droits dans ce régime avant 2013, mais en a liquidé dans un autre, c'est cette date de liquidation qui est retenue comme année de la retraite. À défaut, la personne est considérée comme non-retraitée.

Une fois l'année de départ à la retraite déterminée, la procédure est la suivante :

- > l'année de départ à la retraite, la situation principale de la personne est définie comme « retraite » (même si elle a travaillé une majeure partie de l'année et qu'elle liquide ses droits en fin d'année) ;
- > pour les années précédant celle de la retraite (et pour toutes les années pour les personnes non retraitées au 31 décembre 2013) :
  - si la personne a bénéficié d'une allocation de préretraite publique cette année-là, sa situation principale correspond à « préretraite » ;
  - si la personne a validé des trimestres cette année-là, selon la nature et le nombre de trimestres validés, sa situation est classée dans l'une des catégories suivantes : « en emploi », « assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF) », « chômage » ou « maladie ou invalidité ». Le motif retenu dépend du plus grand nombre de trimestres validés. En cas d'égalité entre différents motifs, la priorité est donnée aux trimestres d'emploi, puis d'AVPF, puis de chômage et enfin de maladie et d'invalidité ;
  - si la personne n'a validé aucun trimestre cette année-là, elle est « absente » ou au « chômage », selon sa présence ou non dans les fichiers de Pôle emploi.

1. Quelques variantes à ces règles ont été appliquées, dans le cas d'un polyaffilié dont l'un des régimes relève de la fonction publique ou est un régime spécial.



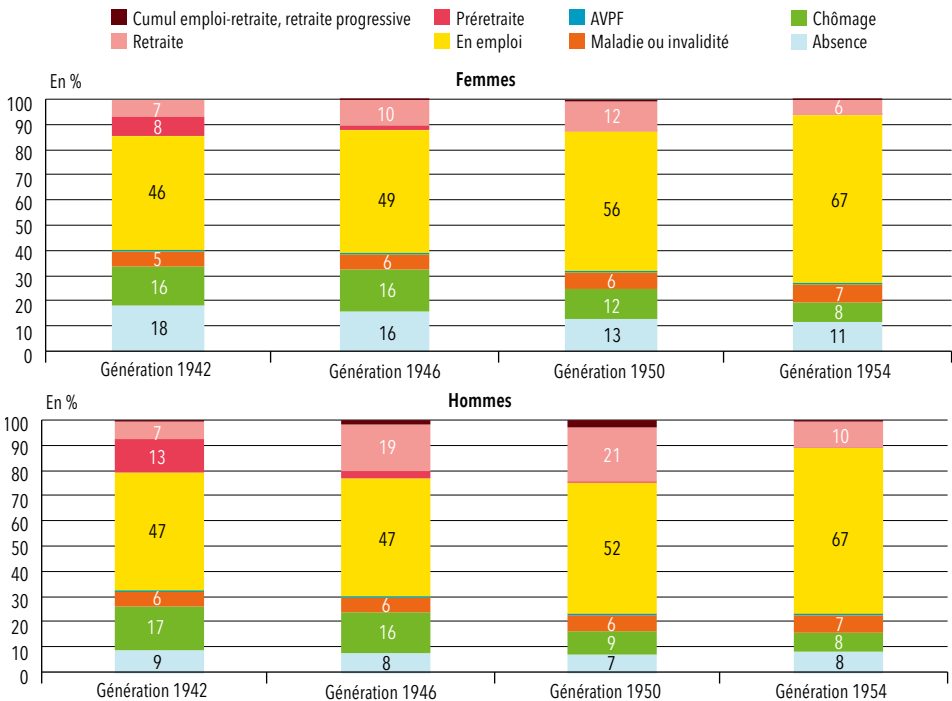


> pour les années succédant à celle de la retraite :

- si la personne bénéficie des dispositifs de cumul emploi-retraite ou de retraite progressive cette année-là, si elle reprend une activité ou qu'elle valide encore majoritairement des trimestres au titre de l'AVPF, du chômage, de la maladie-invalidité, alors sa situation principale est qualifiée de « cumul emploi-retraite, retraite progressive ». Cette appellation ne prend pas en compte les situations de cumul, durant une même année civile, entre la retraite et un autre dispositif public (chômage, etc.) qui sont, dans les faits, très rares ;
- sinon, sa situation principale est la « retraite ».

Huit situations principales annuelles sont ainsi retenues en fin de carrière : « en emploi », « AVPF », « chômage », « maladie ou invalidité », « préretraite », « retraite », « cumul emploi-retraite, retraite progressive », « absent ». La situation « absent » ne correspond pas à la définition d'inactivité au sens du Bureau international du travail (BIT), elle est plus restrictive. Il s'agit, ici, d'années où la personne ne cotise ni ne valide aucun trimestre dans aucune des caisses de retraite participant à l'EIC, tout en n'ayant pas encore atteint l'année de la retraite. Concrètement, elle peut avoir cotisé à l'étranger ou dans un des régimes de base non couverts par l'EIC cette année-là. De même, les situations « en emploi » et « chômage » ne visent pas à être définies selon les normes conventionnelles du BIT.

**Graphique 1 Situation principale d'activité à 59 ans par sexe**



AVPF : assurance vieillesse des parents au foyer.

**Note** > L'âge est calculé en différence de millésime (âge atteint au 31 décembre de l'année).

**Lecture** > À 59 ans, 46 % des femmes nées en 1942 sont en emploi, contre 67 % des femmes de la génération 1954.

**Champ** > Personnes nées en 1942, 1946, 1950 ou 1954 ayant été affiliées au moins une fois au cours de leur carrière à une caisse de retraite participant à l'EIC, hors absents et retraités dès 50 ans.

**Source** > DREES, EIC 2013.

Les femmes sont plus souvent concernées par une période d'inactivité (maladie, assurance vieillesse des parents aux foyers [AVPF] ou absence du marché du travail hors chômage) juste avant la retraite que les hommes (25 % des femmes de la génération 1946 contre 16 % des hommes). Toutes générations confondues, près d'une personne sur cinq était au chômage juste avant de partir à la retraite.

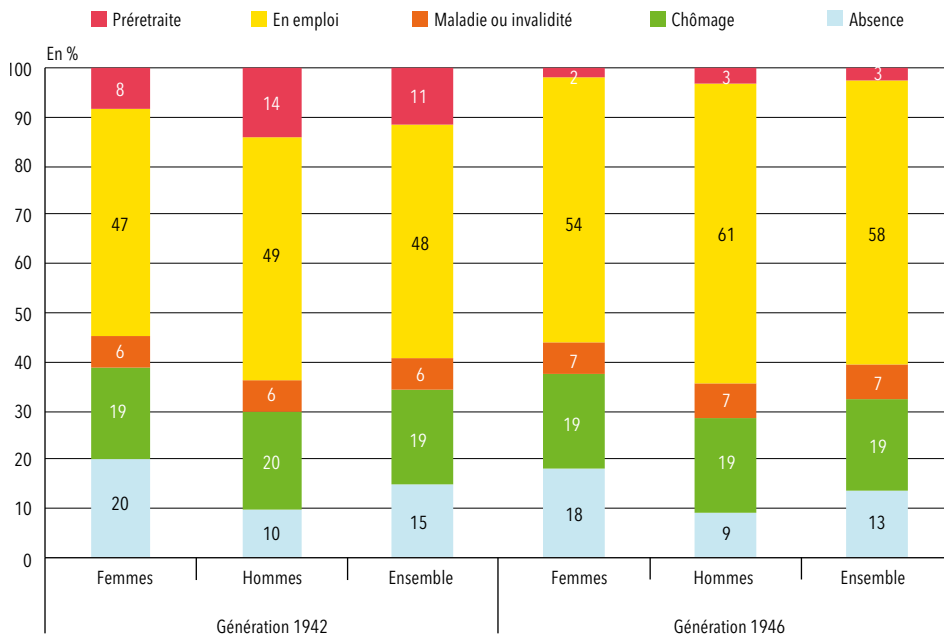
Par ailleurs, les retraités résidant en France au 31 décembre 2013 étaient plus souvent en emploi juste avant leur retraite que ceux résidant à l'étranger (60 % contre 45 % au sein de la génération 1946), à l'inverse plus souvent au chômage ou inactifs juste avant la retraite. Au sein des retraités ayant travaillé après 50 ans (en excluant, donc, les personnes

sorties les plus précocement de l'emploi), ces parts s'élevaient respectivement à 63 % pour ceux résidant en France et 50 % pour ceux résidant à l'étranger.

### Un chômage plus fréquent aux âges élevés

L'analyse de la seule situation à 59 ans ou bien juste avant la retraite masque une diversité des trajectoires de fin de carrière. Certaines personnes changent de situation sur le marché du travail entre 50 et 67 ans, et ce parfois à plusieurs reprises (encadré 1). Ainsi, dans cette tranche d'âge, la trajectoire composée uniquement d'années d'emploi avant le passage à la retraite n'a concerné que 47 % des femmes nées en 1946 et 55 % des hommes (tableau 1).

## Graphique 2 Situation principale d'activité au cours de l'année précédant la liquidation des droits à retraite par sexe



1. Du fait de leur effectif très faible, les situations d'AVPF sont comptabilisées avec les situations « Absence ».

**Note** > Des données complémentaires ventilées selon l'âge de départ à la retraite pour la génération 1946 sont disponibles dans l'espace data.drees : <http://www.data.drees.sante.gouv.fr/ReportFolders/reportFolders.aspx>.

**Lecture** > 54 % des femmes nées en 1946 étaient principalement en emploi au cours de l'année précédant leur départ à la retraite, contre 61 % des hommes de la même génération.

**Champ** > Personnes nées en 1942 ou 1946, retraitées à 67 ans, ayant été affiliées au moins une fois au cours de leur carrière à une caisse de retraite participant à l'EIC, hors absents et retraités dès 50 ans.

**Source** > DREES, EIC 2013.

Une partie des assurés traversent aussi, après 50 ans, des périodes de non-emploi couvertes par des dispositifs publics de chômage, d'invalidité ou de maladie. L'année de leurs 50 ans, 2 % des femmes et des hommes de la génération 1946 ont validé une majorité de trimestres au titre de la maladie ou de l'invalidité, et 6 % des femmes et 4 % des hommes une majorité de trimestres au titre du chômage (graphique 3). La part des personnes ayant majoritairement validé des trimestres au titre de la maladie ou de l'invalidité augmente légèrement à chaque âge jusqu'à 59 ans, pour atteindre 6 %. Ces situations deviennent marginales ensuite, en raison du départ à la retraite fréquent de cette population dès l'âge d'ouverture des droits (60 ans pour la génération 1946), notamment au titre de l'invalidité et de l'inaptitude.

À l'approche des 60 ans, le risque d'être principalement au chômage s'accroît : c'est le cas pour 8 % des femmes et 6 % des hommes à 55 ans, contre 16 % des femmes et des hommes nés en 1946 à 59 ans.

Entre 60 et 64 ans, 2 % à 5 % des femmes et des hommes de la génération 1946 y sont confrontés chaque année. La succession, entre 50 et 67 ans, d'une période d'emploi et d'une période de chômage, avant le départ à la retraite, concerne ainsi 10 % des femmes et 11 % des hommes de cette génération.

Par ailleurs, quel que soit l'âge compris entre 50 et 59 ans, 8 % à 16 % des femmes, et 4 % à 8 % des hommes nés en 1946<sup>4</sup> sont absents du marché du travail mais aussi de tous les dispositifs publics<sup>5</sup>. Ces personnes ne sont ni en retraite ni en pré-retraite publiques, elles ne valident pas non plus de trimestres au titre du chômage, de la maladie ou de l'invalidité, et elles ne sont pas en situation de chômage non indemnisé (c'est-à-dire inscrites à Pôle emploi). La part de ces « absents » n'est plus que de 8 % pour les femmes et 4 % pour les hommes à 60 ans (ouverture des droits). Elle chute à 1 % des femmes et 2 % des hommes à 65 ans (âge d'annulation de la décote) [graphique 3].

**Tableau 1 Les trajectoires les plus fréquentes entre 50 et 67 ans**

	En %		
	Ensemble	Femmes	Hommes
<b>Trajectoires sans années de non-emploi<sup>1</sup></b>	<b>54</b>	<b>49</b>	<b>59</b>
Passage direct de l'emploi à la retraite	51	47	55
Dont au moins une année de cumul emploi-retraite / retraite progressive entre 50 et 67 ans - sans année de non-emploi	11	9	13
Emploi, puis préretraite, puis retraite	2	2	3
Personnes continuellement en emploi, pas encore retraitées à 67 ans <sup>2</sup>	1	1	1
<b>Trajectoires avec années de non-emploi<sup>1</sup></b>	<b>46</b>	<b>51</b>	<b>41</b>
Emploi, puis chômage, puis retraite	11	10	11
Emploi, puis absence du marché du travail, puis retraite	6	8	4
Au moins une année de cumul entre 50 et 67 ans - avec année(s) de non-emploi	6	6	6
Emploi, puis maladie ou invalidité, puis retraite	3	2	3
Autres trajectoires <sup>3</sup>	20	24	17
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

1. Sont considérées comme années de non-emploi, les années où l'état principal sur le marché du travail est : absence, maladie ou invalidité, chômage ou AVPF. Toutefois, les trajectoires sans années de non-emploi peuvent contenir des périodes infra-annuelles de non-emploi.

2. D'autres trajectoires sans années de non-emploi sont possibles à la marge.

3. Chaque autre type de trajectoire concerne moins de 2 % des personnes nées en 1946.

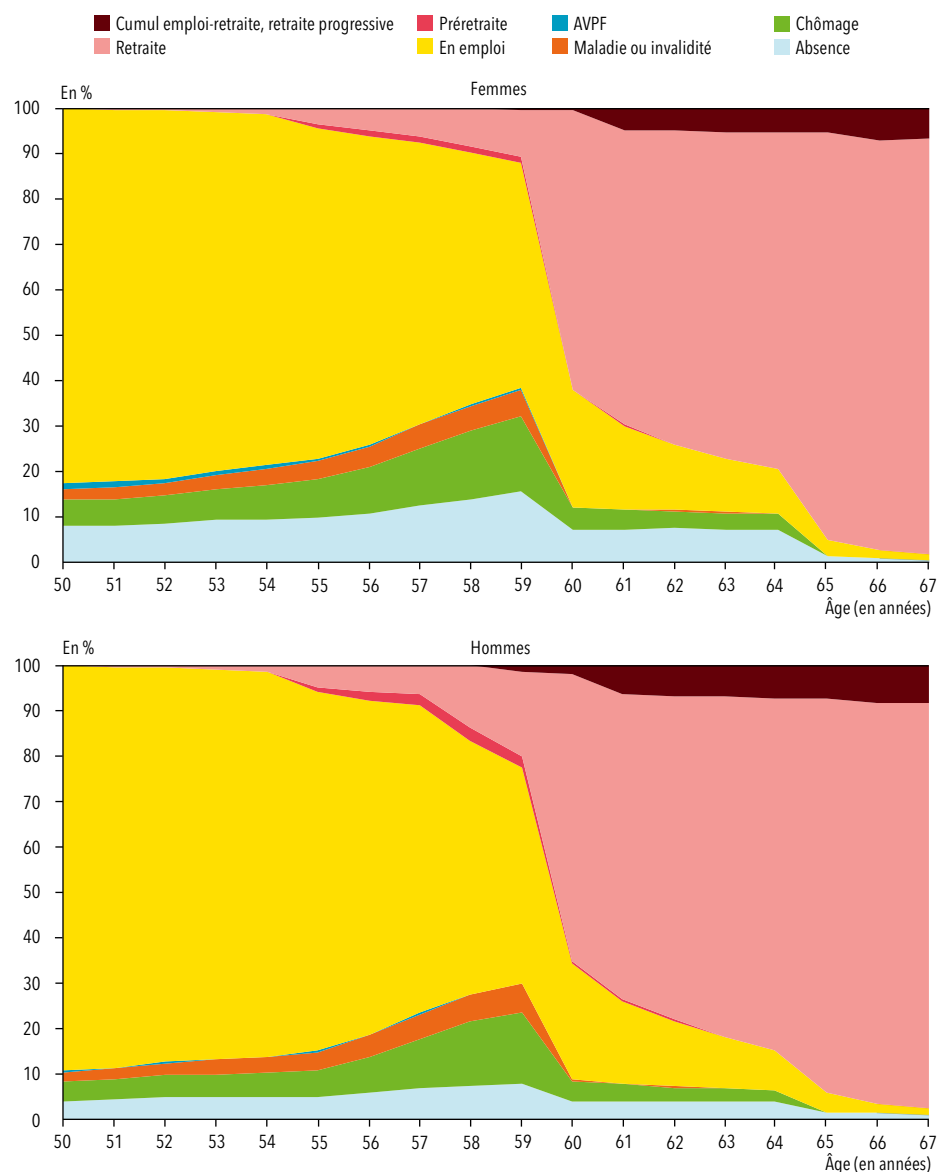
**Champ** > Personnes nées en 1946, ayant été affiliées au moins une fois au cours de leur carrière à une caisse de retraite participant à l'EIC, hors absents et retraités dès 50 ans.

**Source** > DREES, EIC 2013.

4. Sur le champ des personnes ayant été affiliées au moins une fois au cours de leur carrière à un régime de retraite, hors absents et retraités dès 50 ans.

5. Certaines peuvent toutefois être en préretraite dite « maison », c'est-à-dire entièrement financée par l'entreprise qui l'octroie.

### Graphique 3 Situations principales successives, de 50 à 67 ans, pour les femmes et les hommes de la génération 1946



AVPF : assurance vieillesse des parents au foyer.

**Note** > L'âge est calculé en différence de millésime (âge atteint au 31 décembre de l'année).

**Lecture** > À 50 ans, 82 % des femmes nées en 1946 occupent un emploi, 8 % sont absentes du marché du travail, 6 % sont au chômage, 2 % en maladie ou invalidité et 1 % perçoivent l'AVPF. À ce même âge et pour la même génération, 89 % des hommes occupent un emploi.

**Champ** > Personnes nées en 1946, ayant été affiliées au moins une fois au cours de leur carrière à une caisse de retraite participant à l'EIC, hors absents et retraités dès 50 ans.

**Source** > DREES, EIC 2013.

### Entre 5 % et 8 % des assurés continuent d'exercer une activité après leur départ à la retraite

À chaque âge après 60 ans, 5 % à 8 % des assurés nés en 1946 exercent une activité après avoir liquidé leurs droits à retraite, pendant une partie de l'année au moins : il peut s'agir d'une activité relevant d'un autre régime, d'un cumul emploi-retraite au sein d'un même régime, etc<sup>6</sup>. Ces assurés peuvent bénéficier aussi du dispositif de retraite progressive et perçoivent alors une fraction de la pension de retraite, tout en poursuivant une activité à temps partiel<sup>7</sup>.

### Deux transitions, en moyenne, entre 50 et 67 ans pour la génération 1946

Les personnes nées en 1946 et retraitées à 67 ans connaissent en moyenne deux transitions entre 50 et 67 ans (y compris le passage à la retraite) [tableau 2].

45 % des femmes et 50 % des hommes nés en 1946 changent une seule fois de situation sur le marché du travail entre 50 et 67 ans. Pour 94 % d'entre eux, il s'agit du passage de l'emploi à la retraite, pour 4 % de la maladie ou de l'invalidité à la retraite et pour 2 % du chômage à la retraite. Ces parts s'élèvent à 51 % des femmes et 58 % des hommes si l'on exclut durant la période de retraite, les transitions entre retraite sans activité et cumul emploi-retraite.

Les personnes ayant connu deux transitions (dont le départ à la retraite) occupaient majoritairement un emploi, puis ont traversé des périodes de chômage, d'absence du marché du travail, de maladie ou d'invalidité ou de préretraite, avant de partir à la retraite (à respectivement 36 %, 20 %, 9 % et 7 % des doubles transitions). De plus, 15 % des doubles transitions comprennent au moins un cumul d'un emploi avec la retraite parmi les trois états considérés.

Dans les cas des triples transitions, 49 % des personnes concernées ont cumulé un emploi et une retraite parmi les quatre situations successives. Parmi elles, 82 % ont connu une phase d'emploi suivie d'une phase de retraite puis d'un cumul emploi-retraite avant d'être à nouveau en retraite sans activité. Dans une moindre mesure, il peut s'agir d'une phase d'emploi entre deux phases d'absence du marché du travail (8 %) ; d'une phase d'absence du marché du travail intercalée entre deux phases d'emploi avant de partir à la retraite (8 %) ; d'une phase de chômage entre deux phases d'emploi avant la retraite (7 %) ou d'une succession emploi, chômage, absence du marché du travail puis retraite (6 %).

Au total, 46 % des assurés ont connu, entre 50 et 67 ans, une année où leur situation principale sur le marché du travail était hors de l'emploi et hors de la retraite ou de la préretraite (encadré 2). Les femmes (51 %) sont plus souvent exposées à ce type de situation que les hommes (41 %). ■

**Tableau 2** Nombre de transitions entre les situations principales des assurés de 50 à 67 ans

En %

Nombre de transitions entre 50 et 67 ans	Y compris transitions entre retraite et cumul emploi-retraite			Hors transitions entre retraite et cumul emploi-retraite		
	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes
1	48	45	50	54	51	58
2	27	29	26	29	30	28
3	14	15	14	9	10	7
4	6	6	5	5	5	4
5	3	3	3	2	2	2
6 ou plus	2	2	2	1	1	1
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Nombre moyen de transitions</b>	<b>2,0</b>	<b>2,0</b>	<b>1,9</b>	<b>1,8</b>	<b>1,8</b>	<b>1,7</b>

**Champ** > Personnes nées en 1946, retraitées à 67 ans, ayant été affiliées au moins une fois au cours de leur carrière à une caisse de retraite participant à l'EIC, hors absents et retraités dès 50 ans.

**Source** > DREES, EIC 2013.

6. Une part infime de ces trimestres concerne un cumul de la retraite avec des trimestres au titre de la maladie, de l'invalidité, de l'AVPF, du chômage, etc. Ces cas très rares peuvent correspondre pour partie à des anomalies dans la base de données utilisée.

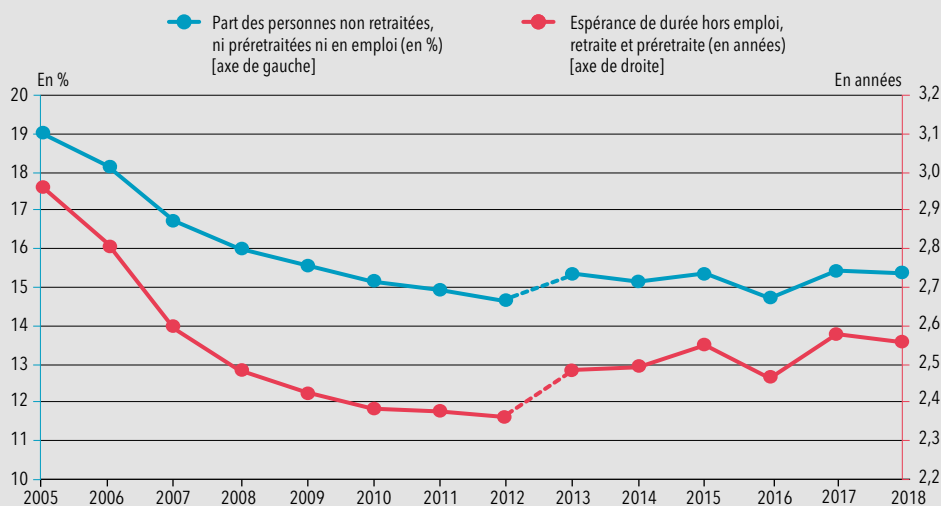
7. Ces deux dispositifs sont étudiés plus en détail dans les fiches 22 et 23 de l'ouvrage.

## Encadré 2 Les personnes n'étant ni en emploi ni à la retraite (ou en préretraite) après 50 ans

La sortie d'activité en fin de carrière n'étant pas un processus linéaire pour de nombreux assurés sociaux, une partie substantielle d'entre eux transite, après 50 ans, par des situations où ils ne sont « ni en emploi ni à la retraite ou en préretraite » (seniors dits « NERP »). Ces situations sont diverses, et le chômage n'en représente qu'une partie – minoritaire – parmi d'autres. En 2018, seuls 18 % des personnes âgées de 59 ans n'étant ni en emploi ni à la retraite sont au chômage au sens du BIT. L'existence de situations hors de l'emploi et hors de la retraite aux alentours de 55-60 ans peut faire craindre le développement de poches de pauvreté, dans lesquelles se retrouveraient des seniors qui, tout en ne pouvant pas encore bénéficier d'une pension de retraite, ne parviennent plus à retrouver un emploi et ont épuisé leurs droits dans les divers régimes sociaux autres que la retraite.

La part des personnes hors de l'emploi et hors de la retraite entre 53 et 69 ans diminue entre 2005 et 2012, de 19 % à 14,6 %, puis reste relativement stable autour de 15 % de 2013 à 2018 (*graphique a*). L'espérance de durée passée hors de l'emploi et hors de la retraite entre 53 et 69 ans est de 2,6 années en 2018. Elle est nettement plus faible pour les personnes qui n'ont pas d'incapacité que pour celles qui se déclarent limitées dans les activités que les gens font habituellement.

### Graphique a. Évolution de la part des personnes « hors emploi, retraite et préretraite » parmi les 53-69 ans et de l'espérance de durée hors emploi, retraite et préretraite entre 53 et 69 ans



**Note >** La notion de retraite/préretraite a changé dans le questionnaire de l'enquête à partir de 2013. Une rupture de série a donc eu lieu entre 2012 et 2013. L'âge de 53 ans est retenu comme seuil, car la question sur la situation de retraite n'est posée qu'à partir de cet âge dans l'enquête Emploi. L'espérance de durée hors emploi, retraite et préretraite entre 53 et 69 ans est calculée en additionnant les parts par âge fin de personnes dans cette situation. Elle équivaut à la durée passée hors de l'emploi, la retraite ou la préretraite en moyenne par une génération fictive qui aurait, à chaque âge, les mêmes caractéristiques vis-à-vis du marché du travail que celles observées à cet âge au cours de l'année considérée. Contrairement aux illustrations tirées de l'EIC, les personnes totalement absentes de l'emploi et des dispositifs publics après 50 ans sont ici incluses dans le champ d'analyse (dès lors qu'elles résident en France).

**Lecture >** En 2018, les personnes âgées de 53 à 69 ans hors emploi, retraite et préretraite représentent 15,4 % de leur tranche d'âge. Leur espérance de durée hors de l'emploi et hors de la retraite et la préretraite entre 53 et 69 ans est de 2,6 ans.

**Champ >** Ensemble des individus résidant en France métropolitaine et âgés de 53 à 69 ans lors de la semaine de référence.

**Sources >** Insee, enquêtes Emploi 2005 à 2018 ; calculs DREES.

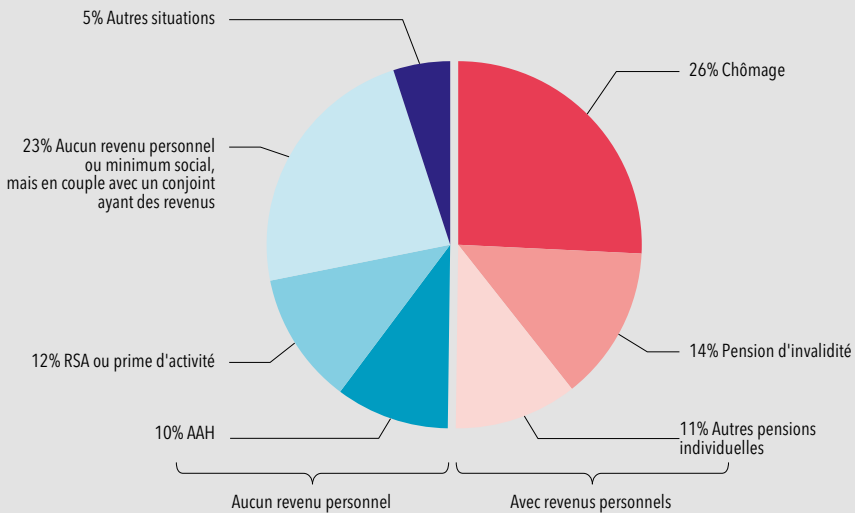






En détaillant les revenus dont disposent ces personnes, quatre groupes se distinguent (*graphique b*). La moitié d'entre elles environ bénéficient de ressources personnelles, sous la forme de prestations sociales. Ces prestations correspondent, soit à des allocations de chômage – y compris l'allocation de solidarité spécifique ou ASS – (26 %), soit à des pensions, parmi lesquelles des pensions d'invalidité (14 %). Pour le reste, environ une personne sur cinq perçoit l'un des deux principaux minima sociaux en matière d'effectifs<sup>1</sup> (10 % l'allocation aux adultes handicapés [AAH] et 12 % le revenu de solidarité active [RSA] ou la prime d'activité). Un peu moins d'une personne sur quatre ne perçoit ni revenu personnel ni minimum social, mais est en couple avec un conjoint ayant des revenus. Les cas restants, soit environ 5 %, correspondent souvent à des personnes qui, tout en étant hors de l'emploi au quatrième trimestre 2017, déclarent des revenus d'activité au cours de l'année. Il peut donc s'agir de situations de transition en cours d'année de l'emploi vers un nouveau statut.

**Graphique b. Revenus des personnes ni en emploi, ni à la retraite, ni en préretraite entre 53 et 69 ans, fin 2017**



**Note >** Certaines personnes peuvent percevoir plusieurs types de revenus parmi ceux listés dans ce graphique, et certaines peuvent avoir également perçu des revenus d'activité (au cours des trois premiers trimestres de l'année). Les catégories sont donc définies en considérant les revenus dans l'ordre séquentiel suivant : allocations de chômage, puis pensions d'invalidité, puis autres pensions personnelles (réversions, préretraites d'entreprise, etc.), puis allocation aux adultes handicapés (AAH), puis revenu de solidarité active (RSA) ou prime d'activité, puis existence d'un conjoint disposant de revenus personnels. Certaines personnes parmi celles qui bénéficient de revenus personnels (allocations ou pensions) peuvent également percevoir un minimum social.

**Lecture >** 26 % des personnes de 53 à 69 ans qui ne sont ni en emploi, ni à la retraite, ni en préretraite, perçoivent une allocation de chômage.

**Champ >** France métropolitaine, population des ménages ordinaires ; revenus en 2017 des personnes de 53 à 69 ans (inclus) qui ne sont ni en emploi, ni à la retraite, ni en préretraite au quatrième trimestre 2017.

**Sources >** Insee-DGFiP-CNAV-CNAF-MSA, ERF5 2017.

1. Hors allocation de solidarité spécifique (ASS), car ce minimum social est comptabilisé, ici, avec les allocations de chômage ; il ne peut donc pas être isolé.

**Pour en savoir plus**

- > **Aubert, P.** (2020, février). Les personnes ayant des incapacités quittent le marché du travail plus jeunes mais liquident leur retraite plus tard. DREES, *Études et Résultats*, 1143.
- > **Beck, S., Vidalenc, J.** (2018, juillet). L'emploi des seniors en hausse entre 2007 et 2017 : plus de temps partiel et d'emplois à durée limitée. Insee, *Insee Focus*, 119.
- > **Dares** (2020, janvier). Les seniors et le marché du travail. Dares, Tableau de bord –Activité des seniors et politiques d'emploi.
- > **Dares** (2016, mars). La situation des 50-69 ans au regard de l'activité par âge détaillé. Séance du COR du 30 mars 2016, document n°5.
- > **D'Isanto, A., Hananel, J., Musiedlak, Y.** (2018, septembre). Un tiers des seniors sans emploi ni retraite vivent en dessous du seuil de pauvreté. DREES, *Études et Résultats*, 1079.
- > **Létroublon, C.** (2017, août). Les seniors au travail : la durée du travail est-elle plus faible à l'approche de la retraite ? Dares, *DARES analyses*, 50.
- > **Marioni, P., Merlier, R.** (2016, mai). Les cessations anticipées d'activité en 2014. Dares, *Dares résultats*, 24.
- > **Mette, C.** (2013, mars). Trajectoires de fin de carrière : illustration à partir des retraités du régime général de la génération 1944. CNAV, *Cahiers de la CNAV*, 6.
- > **Minni, C.** (2016, décembre). Emploi et chômage des seniors en 2015. Dares, *Dares résultats*, 73.
- > **Rapoport, B.** (2008, juin). Les trajectoires de fins de carrière. Séance plénière du COR du 18 juin 2008, document n° 14.
- > **Salembier, L.** (2015, mai). Fins de carrière autour des années 2000 : une hausse des situations de chômage à l'approche des 60 ans. DREES, *Études et Résultats*, 917.